

Règlement intérieur

Stage Vacances « GYM PASSION »

La participation à un séjour de vacances implique des droits et impose des devoirs liés à la vie en collectivité qu'il faut respecter. Pour garantir une qualité de séjour à chacun et à tous, nous sommes vigilants quant au respect des règles suivantes.

- **Règles de vie**

Les règles de vie font l'objet d'une réflexion et sont décidées afin que les enfants comprennent les limites entre le "négociable" et le "non négociable". Elles sont présentées au début du séjour à l'ensemble du groupe.

S'inscrivent par exemple dans les règles « non négociables » :

- la consommation d'alcool, de tabac et de drogue,
- l'usage de la violence, du harcèlement qu'il soit moral ou physique,
- le vol...

Sont formellement interdits :

- Téléphones mobiles en libre utilisation,
- Canifs, couteaux, poignards ou autre objet coupant,
- Briquets, allumettes, pétards,
- Tout objet dangereux

Nous veillons aussi particulièrement au respect réciproque, au langage utilisé et à la politesse.

- **Hygiène corporelle**

Nous obligeons chaque jeune à prendre une douche quotidienne au minimum. Après le petit déjeuner ou après les activités de l'après-midi, nous demandons aux enfants de se brosser les dents. Avant chaque repas, il est indispensable de se laver les mains.

- **Hygiène alimentaire**

Les besoins alimentaires sont couverts par les repas quotidiens. La vie en collectivité est aussi un apprentissage nutritionnel et permet de développer le goût de l'enfant.

- **Soins**

Prière de remettre tous les médicaments à l'équipe d'encadrement dès l'arrivée de votre enfant avec l'ordonnance médicale et accompagnée d'une autorisation parentale d'administration du traitement.

Il faudra impérativement compléter la fiche de renseignements sanitaires et y joindre la copie du carnet de vaccination.

- **Modalités d'intervention en cas d'accident**

En cas d'accident, le dossier sanitaire de chaque enfant comportera une autorisation parentale concernant la mise en œuvre en cas d'urgence des traitements et interventions qui peuvent être reconnus comme nécessaires. Le médecin ou le centre hospitalier le plus proche, puis les parents seront contactés.

- **Téléphone**

L'utilisation du téléphone est interdite durant les activités de la journée et de la soirée.

Chaque enfant a la possibilité de recevoir un appel téléphonique quotidien sur son mobile (personnel) ou à l'internat (via le numéro des accompagnateurs) entre 17h30 et 18h30. Il va de soi qu'en cas de sortie ou d'activité, nous ne pouvons pas systématiquement répondre.

Le centre de vacances est aussi un moyen de l'aider à développer son autonomie dans un milieu adapté et protecteur. En cas d'urgence les parents seront contactés par l'équipe d'encadrement du centre ou vous pouvez appeler le **06 71 37 59 30**.

Les parents souhaitant que leur enfant n'ait leur téléphone qu'entre 17h30 et le coucher, sont invités à nous le faire savoir. Nous ferons une boîte à téléphones. Ceux-ci devront être nommés.

Le CDGYM 67 décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou casse du dit téléphone.

- **Visites**

Pour le bien-être des enfants les visites ne sont pas souhaitées pendant toute la durée du séjour.

- **Argent de poche et objets de valeur**

L'argent de poche peut être confié à la direction, à un animateur ou peut être gardé par le jeune qui en sera alors responsable.

De ce fait, en cas de vol ou de perte, le centre de vacances décline toute responsabilité.

Nous incitons fortement les plus jeunes à confier leur argent ainsi que les objets de valeur qui peuvent être source de conflits ou de vols.

Tous les besoins sont pourvus par le centre. L'argent de poche est un moyen d'acheter des cartes postales, de petits souvenirs et quelques bonbons. Pour cela une somme d'environ 20€ nous semble amplement suffisante.

- **Vêtements**

Il est **IMPERATIF** de marquer tous les vêtements et objets personnels de façon durable et lisible.

Eviter de mettre simplement les initiales, des confusions sont possibles. Il est préférable d'indiquer clairement le nom de famille (étiquettes, feutre indélébile).

Les jeunes sont chez nous en vacances. Ils vont pratiquer des activités variées qui sont autant de possibilités de se salir, de tâcher leurs vêtements et c'est normal. Nous vous conseillons donc de choisir des vêtements dans lesquels ils sont à l'aise, et peu fragiles.

En aucun cas, le Centre ne saurait être tenu pour responsable des pertes, vols ou détériorations.

- **Comportement et respect des autres**

Les jeunes sont tenus au respect et à la correction vis-à-vis de l'ensemble du personnel et des participants au séjour.

Les enfants sont tenus de respecter le matériel et les locaux mis à leur disposition. Toute dégradation entraînerait une sanction pour l'enfant et une réparation pécuniaire des parents.

- **Sanctions et exclusions**

Le directeur du séjour se réserve la possibilité de sanctionner tout comportement contraire au présent règlement, gênant ou dangereux pour l'auteur ou les autres personnes.

- **Aspect sanitaire (Covid-19)**

Le protocole sanitaire appliqué par le centre de vacances se conforme aux protocoles sanitaires élaborés par l'Etat, le Ministère des Sports, celui de la Fédération Française de Gymnastique (FFGym) et des Accueils de Collectifs de Mineurs (ACM) en accord avec les directives préfectorales de notre territoire.

Ces protocoles vous seront communiqués le cas échéant.

L'association, le cadre technique et le gymnaste, en tant que membres de la FFGym ont le devoir de respecter les chartes FFGym.

CHARTRE DU GYMNASTE

Le gymnaste pris au sens large, (du débutant au sportif de haut-niveau) doit dans l'exercice de sa responsabilité :

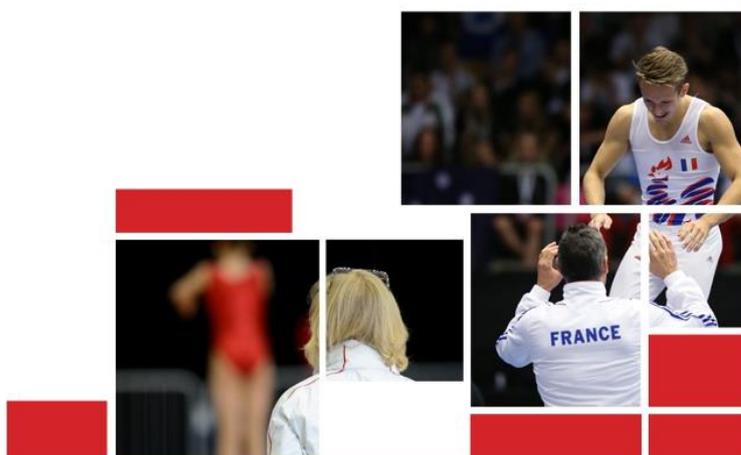
- 1.** Respecter les valeurs et les règlements de la FFG
- 2.** Respecter les partenaires, adversaires, juges, entraîneurs, dirigeants et officiels, organisateurs et médias, ainsi que l'environnement dans lequel il évolue
- 3.** Faire preuve de fair-play, de loyauté et de tolérance à l'égard des partenaires et des adversaires
- 4.** S'interdire l'utilisation de substances ou de procédés interdits
- 5.** Refuser toute forme de violence, discrimination et tricherie
- 6.** Etre et demeurer exemplaire dans et au dehors de l'aire sportive
- 7.** Accepter les règles et le résultat en toute circonstance
- 8.** S'engager dans sa pratique, développer le goût de l'effort et le dépassement de soi
- 9.** Mettre en cohérence sa préparation avec les objectifs poursuivis
- 10.** Représenter avec fierté et loyauté son club, sa fédération et son pays



CHARTRE DU DIRIGEANT

Le dirigeant d'association pris au sens large, (président, trésorier, secrétaire, membre du comité directeur..) doit dans l'exercice de sa responsabilité :

- 1.** Connaître, diffuser et respecter les valeurs et les règles collectives de la FFG (statuts, règlement intérieur, règlement technique ...)
- 2.** Porter les valeurs et mettre en œuvre les règles collectives de sa propre association affiliée à la FFG
- 3.** Accueillir sans discrimination tous les pratiquants
- 4.** Promouvoir la gymnastique pour tous, permettant les progrès et l'épanouissement de chacun
- 5.** Organiser l'activité en toute sécurité (encadrement et matériel)
- 6.** Bannir tous les comportements abusifs
- 7.** Protéger les pratiquants des éventuels comportements déviants
- 8.** Stimuler la participation des collaborateurs bénévoles et professionnels
- 9.** Etre exemplaire pour induire l'exemplarité
- 10.** Communiquer et rendre des comptes sur l'évolution de l'association



CHARTRE DU CADRE TECHNIQUE

Afin de respecter l'intégrité physique et psychologique du pratiquant, le cadre technique d'association pris au sens large, (animateur, entraîneur, ... / bénévole ou professionnel ...) doit dans l'exercice de sa responsabilité, en relation avec des pratiquants adultes ou enfants :

- 1.** Connaître, diffuser et respecter les valeurs et les règles collectives de la FFG (statuts, règlement intérieur, règlement technique ...)
- 2.** Porter les valeurs et mettre en œuvre les règles collectives de l'association affiliée à la FFG (statuts, règlement intérieur, ...)
- 3.** Faire preuve de respect et d'équité sans discrimination
- 4.** Garantir la sécurité du pratiquant, notamment par la parade et une utilisation adaptée du matériel
- 5.** Rester disponible, à l'écoute, et donner confiance
- 6.** Fidéliser en transmettant aux différents publics sa passion pour la gymnastique
- 7.** Animer, encadrer, éduquer, enseigner avec exigence et sans autoritarisme
- 8.** Stimuler les progrès techniques, physiques et psychologiques du pratiquant
- 9.** Proscrire tout abus de pouvoir (injures, moqueries, intimidations, menaces, isolement...)
- 10.** Protéger les pratiquants des éventuels comportements déviants
- 11.** Proscrire la consommation de produits néfastes à la santé (alcool, tabac, drogue ...)
- 12.** Etre un éducateur exemplaire pour induire l'exemplarité
- 13.** Participer à l'évolution technique et pédagogique de l'association
- 14.** Faire évoluer régulièrement ses connaissances et ses compétences

